

Date de la convocation	26 novembre 2025
Membres en exercice	18
Présents	10
Représentés	4

## BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2025

n°D20251205 -07d

**Objet :** Transfert des ouvrages d'assainissement des eaux usées et pluviales des lotissements « La Tuilerie et Téolo (dont lots Piergent et Solo) », à Merville, appartenant à la famille Bruno DE MARCILLAC

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

**Vu** la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 13 février 2025 ;

**Considérant** le point B3-5 et des délégations de compétences consenties au Bureau de Réseau31 ;

**Considérant** que la famille Bruno DE MARCILLAC sollicite le transfert amiable dans le domaine public des ouvrages d'assainissement des eaux usées et pluviales des lotissements « La Tuilerie et Téolo (dont lots Piergent et Solo) », situés sur la commune de Merville ;

**Considérant** que les ouvrages d'assainissement à transférer comprennent un réseau de collecte des eaux usées de 765 ml, 14 regards de visite, 35 boîtes de branchement ;

**Considérant** que les ouvrages d'eaux pluviales à transférer comprennent un réseau de collecte des eaux pluviales de 755 ml, 16 regards de visite, 35 boîtes de branchement ;

**Considérant** que l'ensemble des documents nécessaires à ce transfert, avec les plans de récolelement des ouvrages d'assainissement des eaux usées et pluviales, les rapports d'inspection télévisée et les tests d'étanchéité effectués, sont conformes ;

**Considérant** que Les travaux ont été réalisés dans les règles de l'art et selon les prescriptions techniques de Réseau31 avec l'établissement par Réseau31 d'un procès-verbal de réception des ouvrages ;

**Vu** le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

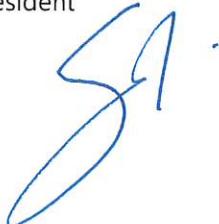
### Décide

**Article 1 :** d'approuver le transfert à titre gratuit des ouvrages d'assainissement des eaux usées et pluviales des lotissements « La Tuilerie et Téolo (dont lots Piergent et Solo) », tous les frais relatifs à ce transfert étant à la charge du demandeur ;

**Article 2 :** d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs au transfert, notamment la convention fixant les conditions de la rétrocession et l'acte notarié pour parfaire le transfert à intervenir.

Résultat du vote	Pour	14	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI  
Président



Annexes : Projet de convention, fiche de suivi et plans



**SYNCIDAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT  
DE HAUTE-GARONNE**

**Lotissement**  
**« Tuilerie et Téolo**  
**dont les lots PIERGENT et SOLO »**

**31330 MERVILLE**

**Convention de transfert  
Dans le domaine public  
des ouvrages d'assainissement et d'eaux pluviales**

Envoyé en préfecture le 05/12/2025  
Reçu en préfecture le 05/12/2025  
Publié le 05/12/2025  
ID : 031-200023596-20251205-D20251205\_07D-DE

Entre les soussignés :

le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne, représenté par Monsieur Sébastien VINCINI, Président, habilité à signer la présente convention suivant la délibération du Bureau Syndical en date du 5 décembre 2025 affichée le ..... et transmise au contrôle de légalité le ..... ci après désigné « Réseau 31 » d'une part ;

et

Monsieur Stéphane DE MARCILLAC, Propriétaire du lotissement Tuilerie et Téolo, à MERVILLE (31) ci-après désigné « Demandeur », d'autre part ;

il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions de transfert à Réseau 31, à titre gratuit des ouvrages d'assainissement et d'eaux pluviales du lotissement dénommé : « Tuilerie et Téolo » sis à Merville (31), chemin de la Tuilerie, d'une superficie de 1,42 ha.

Cette convention est conclue amiablement.

**ARTICLE 2 – DESCRIPTION DES OUVRAGES**

Les ouvrages sont :

- un réseau de collecte des eaux usées de 765 mètres linéaires, 14 regards de visite et 35 boîtes de branchement;
- un réseau de collecte des eaux pluviales de 755 mètres linéaires, 16 regards de visite et 35 boîtes de branchement.

A ce titre, les ouvrages sont des biens immeubles.

La détermination précise des ouvrages est donnée par l'inventaire détaillé dressé contradictoirement comportant l'état des lieux tel qu'issu des contrôles et tests de conformité (**annexe 1**). Les plans de récolelement des ouvrages sont joints en **annexe 2**.

**ARTICLE 3 – SITUATION CADASTRALE DES OUVRAGES**

L'assiette des terrains destinée à ce transfert est définie et cadastrée selon les plans parcellaires dressés par Urbactis, géomètre expert, et annexé à la présente (**annexe 3**). Elle est constituée des parcelles désignées ci-dessous :

Section .....n° .....	Affectation	Longueur (m)	Superficie (m <sup>2</sup> )
	Eaux usées	765	
	Eaux pluviales	755	

**ARTICLE 4 – VALORISATION FINANCIERE DU TRANSFERT DES OUVRAGES**

Le transfert est réalisé à titre gratuit. Réseau 31 reconstituera de son propre chef la valeur comptable de ces immobilisations.

## ARTICLE 5 – CONFORMITE DES OUVRAGES

Les rapports et les tests ayant établi la conformité des ouvrages avec la réglementation en vigueur, dont les prescriptions techniques édictées par Réseau 31.

## ARTICLE 6 – FRAIS LIÉS AU TRANSFERT

L'ensemble des frais inhérent à la demande de transfert des ouvrages est intégralement à la charge du Demandeur dont éventuellement (liste non exhaustive) :

- la production de documentations statutaires (K-bis, etc.),
- la production de documentations foncières (état hypothécaire, extrait cadastral, etc.),
- la production des contrôles et tests de conformité y compris en régie,
- les documents d'arpentage et les plans de parcelle à céder établis par géomètre,
- l'acte notarié de transfert, la servitude d'occupation, si besoin, et leurs publications.

Réseau 31 facturera au Demandeur les frais qu'il aurait éventuellement couverts.

## ARTICLE 7 – DECLARATIONS DU DEMANDEUR

Le demandeur déclare en pleine connaissance :

- que les ouvrages transférés sont purgés de tous vices,
- renoncer aux éventuels droits qui peuvent grever les ouvrages notamment au regard des règles de droit privé propre aux lotissements (statuts de l'association, cahier des charges du lotissement, etc.)

## ARTICLE 8 – PERFECTION DU TRANSFERT DES OUVRAGES

La délibération du Bureau Syndical de Réseau31 par laquelle l'offre du Demandeur est acceptée, détermine la formation d'une convention entre les parties et, en ce sens, est créatrice de droit.

Le transfert de propriété des ouvrages interviendra à la date de signature de la présente.

Dans le cas d'ouvrages situés sous un foncier de nature privée, le transfert sera acté par constitution de servitude conventionnelle notariée à titre gratuit enregistrée au service de publicité foncière afin qu'elle soit pleinement opposable aux tiers.

## ARTICLE 9 – INSERTION DANS L'ACTE NOTARIE

La présente convention et ses annexes feront partie intégrante de l'acte notarié éventuel.

Fait en 2 exemplaires originaux

A Toulouse, le  
Pour Réseau 31

A ..... le.....  
Pour le Demandeur

**Sébastien VINCINI**  
Président du Syndicat Mixte de l'Eau  
et de l'Assainissement de Haute-Garonne

**Famille de Bruno de MARCILLAC**  
Propriétaire du lotissement « Tuilerie et Téolo »

## FICHE DE SUIVI DES VALIDATIONS ET DOCUMENTS NECESSAIRES A LA RECEPTION D'UNE OPERATION GROUPEE (LOTISSEMENT)

COMMUNE	MERVILLE			
Opération	<b>Lotissements Tuilerie et Téolo (dont lots PIERGENT et SOLO)</b>			
Adresse	Lotissement la Tuilerie, lotissement la Téolo, chemin de la Tuilerie			
Caractéristiques	35 lots répartis en 24 lots pour Tuilerie et 11 lots pour Téolo			
Maitre d'Ouvrage	Bruno DANEY de MARCILLAC	Place du Château	31300	MERVILLE
Maitre d'Œuvre	Bruno DANEY de MARCILLAC	Place du Château	31300	MERVILLE
Entreprise travaux	Néant			
ASL constituée le :	Pas d'ASL	Propriétaire : Famille de Bruno de MARCILLAC	34, place du Château 31330 MERVILLE	

### Présentation globale de l'opération

Création d'un lotissement de 35 lots avec :

1. Assainissement Collectif
  - Réseau de collecte de 765 ml (sans la longueur des branchements publics)
  - 14 regards de visite
  - 35 boites de branchements
2. Eaux pluviales
  - Réseau de collecte de 755 ml (sans la longueur des branchements publics)
  - 16 regards de visite
  - 35 boites de branchements
  - des avaloirs grilles avaloirs et fossés (compétence voirie)

	PIECE	DATE	COMMENTAIRE	Conforme
1	PV création assemblée ASL	NC		
2	PV demande rétrocession	NC		
3	Copie Statuts ASL	NC		
4	Acte Cession promoteur/ASL	05 et 09/97	Acte de propriété (pas d'ASL)	X
5	Déclaration achèvement travaux	-		
6	Plan Parcellaire	2/12/2019	2 plans un ancien et un récent	X
7	Coupe type des voies	-		
8	Liste des travaux	-		
9	DOE Travaux	-		
10	Plans de recollement	22/12/1998	pour Tuilerie et 22/12/1999 pour Téolo	X
11	Essais de compactages	-		
12	Passage caméra et essais	15/06/2020		X
13	Délibération pour reprise de la voirie	23/10/2025		X

NE DE MERVILLE

SSEMENT

UPURÉE ANNEXE  
LARÈTE DU ANNEXE  
10 JUIL. 2001  
Mairie de GARDONVILLE

CONTRAPUNISSEMENT  
COFFRET ARRIVÉE  
27 DEC. 1999  
SNC NORD  
DRENAGE CAMPAGNE - POMON

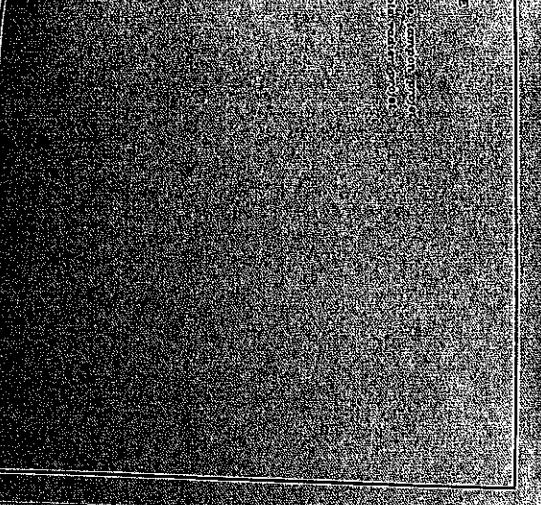
PLUVIALES  
JSEES

4

TEOLO

Echelle: 1/500

Antoine DAVID, du MARCIALIC  
Prix de Châtelain, 10000 ANNECY  
04 50 00 00 00



## LA TEOLO

Unisocial

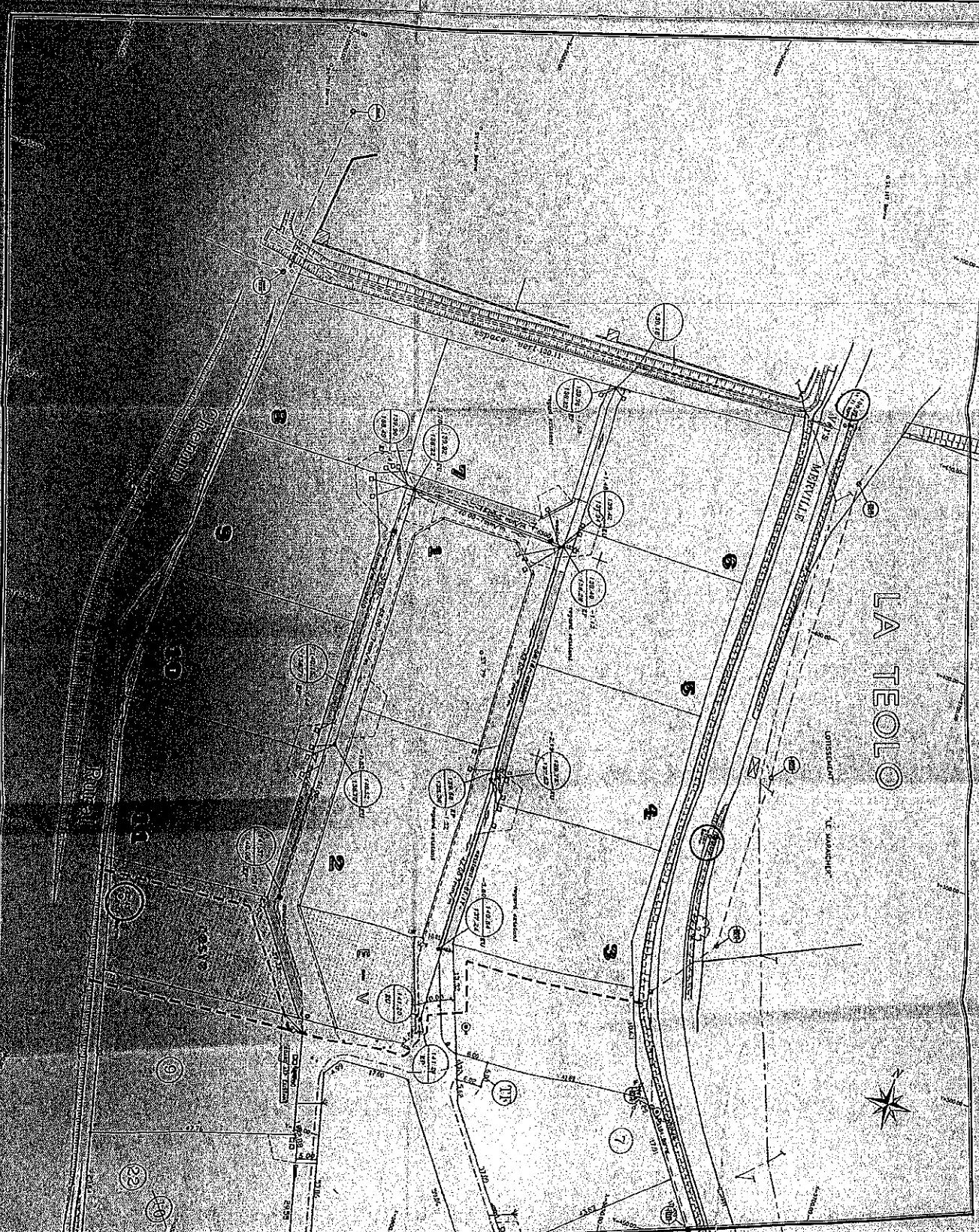
LE MARCHÉ

NORD

SUD

EST

OUEST



5

EAU POTABLE  
EAUX USÉES

LA TUILERIE

LOTTISSEMENT

Mairie de Mervillie  
HAUTE-GARONNE

26 MAI 1999

VU POUR ETRE ANNEXE  
ALARME EN DATE DU

COMMUNE DE MERVILLIE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

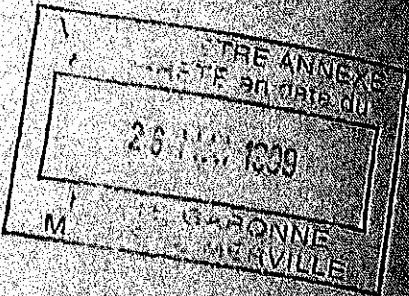
Publié le 05/12/2025

Berger  
Levrault

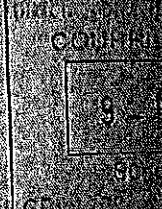
ID : 031-200023596-20251205-D20251205\_07D-DE

# DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SARRE

## COMMUNE DE MERVILLE



## LOTISSEMENT



## "LA TUILERIE"

### EAUX PLUVIALES

4

Bruno DANAY de MARGILLAC

Place du Château 31330 MERVILLE

Tel : 05-61-81-16-38 Fax : 03-61-00-03-39

Echelle

9.139 m²

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le 05/12/2025

ID : 031-200023596-20251205-D20251205\_07D-DE

Berger  
Levrault

## Lotissements La Tuilerie et la Teolo

Département de Haute-  
Commune

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le 05/12/2025

Berger  
Levyfult

ID : 031-200023596-20251205-D20251205\_07D-DE

Echelle : 1/1500

Dossier : 181023

Dressé le : 2 décembre 2019

### Format A3



N

Platanes

Merville

Tuillerie

Route

EP15  
2230

EP13  
2230

EU12

EU13

EP14  
2229

EU14

EU15

EU5

EP4  
2231

EU10

AV4  
2232

EU6

EP8  
2232

EU9

AV3  
2232

EU8

EP7  
2232

EU7

EP6  
2232

EU2

AV2  
2232

EP5  
2232

EU1

AV1  
2232

EP11  
2230

AV5  
2232

EP12  
2230

EU11

EP10  
2232

AV6  
2232

EU12

EP13  
2230

EU13

EP14  
2229

EU14

EU15

EP4  
2231

EU5

EP8  
2232

EU6

EP7  
2232

EU9

AV3  
2232

EU8

EP6  
2232

EU7

EP5  
2232

EU2

AV2  
2232

EP1  
2232

EU1

Pluviale : 755 ml  
Nombre de regards : 14

Usée : 765 ml  
Nombre de regards : 16

**urbactis**  
GÉOMÈTRE-EXPERT BUREAU D'ÉTUDES

Agence de MONTAUBAN  
60 Impasse de Berlin  
82093 MONTAUBAN Cedex  
[montauban@urbocit.eu](mailto:montauban@urbocit.eu)

**Agence de GRENADE**  
1289 Rue des Pyrénées - B  
31330 GRENADE/GARONNE  
[grename@urbactis.eu](mailto:grename@urbactis.eu)

Agence de BOULOC  
16 Rue Jean Jaurès  
31620 BOULOC  
[bouloc@urbact6.eu](mailto:bouloc@urbact6.eu)

Digitized by srujanika@gmail.com

[View Details](#)

Digitized by srujanika@gmail.com

សាខាអាស់នគរបាល

សាខាអាស់នគរបាល

សាខាអាស់នគរបាល

